

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0006948

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4805

Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOUFID EL MOSTAFA Date de naissance : 01/01/53

Adresse : 14 Avenue de l'Indépendance

Téléphone : 06.61.61.79.24

Total des frais engagés : 3200, + 250 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : N° MONFID EL MOSTAFA - Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Troubles Visuels

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

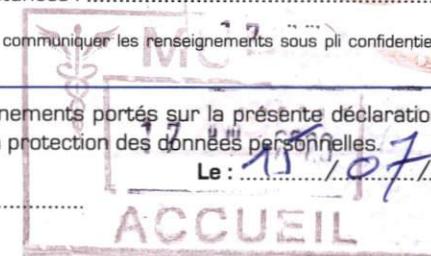
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 15/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/07/2020	C8		250 DH	Dr. SMILLI ABDALLAH OPHTALMOLOGISTE SIDI BOUZID TUNISIA 222394123387

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OKIC ARROUAI 12						3200000
Moudho Reba Bloum 53						
Casa Blanca						
06 60 29 61 12						

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

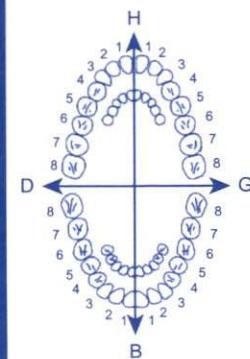
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

		H
D		
25533412		21433552
00000000		00000000
00000000		00000000
35533411		11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

CŒFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES COINCS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

LUNETTES ABOU

Bd. Moudi Bokita 53, bloc j - Casablanca

Tél : 06 12 16 30 22

R.C : 264856

Patente : 36616602



FACTURE

نظارات أبو علي

شارع مودي بوكينا، بلاك (ج)

الرقم 53 - البيضاء

الهاتف : 06 12 16 30 22

264856 : س.ت

36616602 : الباتنت

Casablanca, le

14/07/2022

OPTIC ABOUALI ①
Bd. Moudi Bokita 53, bloc j N° 53
Casablanca, Tél. 06 12 16 30 22

M Moufi Deltour Mont Afq
N° 002772

N° de Nomenclature :

4071407

Docteur : S.M. El

Monture : OPTIC

800,00

Verres : Progressif

OD : $(-180 + 0,0) + 3,50$, 1200,00

OG : $(-165 + 0,0) + 3,25$, 1200,00

VL :

OD : 2.25

OG : 2.25

Total: 32.00,00

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de :

Trois mille deux cent quatre vingt

OPTIC ABOUALI ①
Bd. Moudi Bokita 53, bloc j N° 53
Casablanca, Tél. 06 12 16 30 22

Docteur SMILI Abdelhamid

Spécialiste Diplômé de la
Faculté de Médecine
de Montpellier



Maladies et Chirurgie des yeux
Angiographie-Laser - Lentilles de contact
Autres Explorations

11, Rue Ghali Ahmed
CASABLANCA(2ème étage)
(ex rue berthelot Bd Mohamed V)
(près du Siège Crédit du Maroc)

Tél: 05.22.20.34.16 - 05.22.20.36.87

الدكتور اسيلي عبد الحميد

خريج كلية الطب بمونبلي

أمراض وجراحة العيون

زنقة غالى احمد (بيرطولو سابقا)

الطابق الثاني - شارع محمد الخامس

(قرب مصرف المغرب)

الهاتف: 05 22.20.34.16 - 05 22.20.36.87

الدار البيضاء

Casablanca, le 13/07/2020

M. MOUFID EL MOSTAFA .

Lunettes V. Progressifs - organiques.
Anti-reflets.

$$\text{OD} = (180^\circ + 0,50) + 3,80 .$$

$$\text{OG} = (165^\circ + 0,50) + 3,25$$

VIP Addition + 2,25' ODG.

OPTIC ABOUALI
Bd. Moudibou Kalla Bloc J4 n°33
Casablanca
Tél.: 06 60 29 61 72

Dr. SMILI Abdelhamid
OPTIQUE LOGISTE
11 Rue Ghali Ahmed Casablanca
Tél.: 05 22.20.34.16 / 05 22.20.36.87